
	C.E.T. DE HABAY		
	Renseignements de base sur le C.E.T. de Habay		
	Type de fiche : Exploitation		
	Actualisation : le 27 décembre 2010		
www.issep.be			

Thème : renseignements de base sur le C.E.T. de Habay

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

1 Dénomination officielle

Le site est officiellement appelé "Centre d'Enfouissement Technique de Habay au lieu-dit "Les Coevins", il est exploité en vertu de du permis unique n° D3100/85046/RGPED/2007/3 & F0510/85046/PU3/2007.3 qui expire le 8 janvier 2028.

2 Classe de C.E.T.

Déchets de classe 2 :

- ❖ déchets ménagers et assimilés
- ❖ déchets industriels non dangereux et non toxiques
- ❖ déchets inertes

Idelux a été agréée pour exploiter une décharge de classe 2 et par un arrêté ministériel datant du 18 avril 1989.

3 Plan de secteur

SUD LUXEMBOURG
Etalle 68/6

Avant 1999

Zone agricole à rénover (ZR) : tumulus ancien, tumulus en fin d'exploitation ("casier 1") et zone d'extension ("casier 2")

Zone industrielles : bureaux d'I.D.E.LUX, garage, atelier d'entretien, conciergerie, zone de compostage, parc à conteneurs, hall de tri, dépôt des déchets verts.

Après 1999

Depuis 1999, l'ensemble de la zone affectée au traitement des déchets à Habay (C.E.T. proprement dit et toutes les infrastructures et terrains annexe) est inscrite au plan de secteur en zone de services et d'équipements communautaires avec, en surimpression, l'activité "C.E.T.".

4 Cadastre

Au plan cadastral, le site est localisé sur la feuille Habay/1ère Division/Habay-la-Neuve, Section A. Un plan en Annexe 3 (agrandissement de Verdi, 1997 - carte 3), représente le découpage cadastral du site et des environs sur fond topographique. Le détail des parcelles concernées est repris dans le dossier technique (Fiche « renseignements généraux »). Les différentes zones sont cadastrées comme suit :

- ❖ **Parcelles du C.E.T. proprement dit (tumuli actuel et futur)** :
1849n, 1849k2, 1849r, 1849g, 1849l2, 1849k2,
- ❖ **Parcelles de la zone concernée par le permis (31/05/79)** :
« CET proprement dit » + 1849d, 1849p, 1849t, 1849p2, 1849y, 1849r2, 1849m2, 1849h2, 1849g2, 1816f, 1819b, 1819c, 1817e, 1813e,
- ❖ **Parcelles de la "zone CET" définie par l'AIVE** :
= « CET proprement dit » + n° 1806d, 1821bB, 1828, 1830, 1835, 1836, 1845a, 1846b, 1846c, 1847, 1848a, 1848b, , 1849m2, 1849L, 1856b, 1856c, 1856d, 1856°.
- ❖ **Propriété AIVE hors CET** :
1887d, 1887e, 1891c, 1892, 1894c, 1806e, 1804a, 1826a, 1831a, 1838, 1837b, 1844a, 1843, 1840a.
- ❖ **Parcelles jouxtant les zones CET (en 1997)** :
1812a, 1813b, 1827a, 1849c2, 1849d2, 1850, 1851, 1855a, 1856b, 1856c, 1858a, 1879b, 1879c

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

1 Localisation

La localisation du C.E.T de Habay est présentée en fin de document au [plan 1](#) sur la carte topographique de Belgique au 1:10.000, planches 68/6 et 68/7 et au [plan 2](#) sur l'orthoimage (2006-2007). Dans le système de coordonnées Lambert, le site est situé approximativement entre les coordonnées suivantes :

- ❖ $X_{\min} = 241635,11$ et $X_{\max} = 241697,8$;
- ❖ $Y_{\min} = 43629,82$ et $Y_{\max} = 43815,29$.

Six piquets ont été géoréférencés en 1988 par l'ULg a différents point du site :

N°	X	Y	Z
117	241654,58	43629,82	365,42
118	241663,74	43643,00	368,03
119	241688,93	43658,82	363,80
461	241691,86	43657,52	361,68
806	241697,80	43656,20	358,19
2411	241635,11	43815,29	355,39

2 Superficie

Le CET s'étend sur 25,43 ha.

3 Capacité

La capacité totale d'enfouissement sur le site est de l'ordre de 2,1 millions de m³ répartis comme suit :

- ❖ 0,6 millions = tumulus réhabilité ;
- ❖ 0,9 millions = premier casier (dont 84.000 de capacité résiduelle en février 2006) ;
- ❖ 0,6 millions = second casier (sous casier 1 et 2).